ANNEXE III

Société d'Art Public, groupe XXeme siècle

Proposition d'une sélection d'édifices du patrimoine bâti moderne et contemporain de la ville et du canton de Genève à placer sous mesures de protection

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. Préambule

La Société d'art public (SAP) souhaite que les réflexions menées autour de la sauvegarde du patrimoine architectural du XXeme siècle se concrétisent par **un plan de mesures** permettant d'assurer la pérennité des réalisations les plus marquantes du siècle passé.

La Direction du patrimoine et des sites, rattachée au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) a publié en 1999 un ouvrage en deux tomes intitulé: "L'architecture à Genève, 1919-1975", fruit d'une recherche menée conjointement avec l'Institut d'histoire et de théorie de l'architecture de l'EPFL à Lausanne. Cet ouvrage, qui représente d'ores et déjà une somme de travail considérable, décrit 216 objets ou ensembles qu'il retient comme les plus représentatifs de la culture architecturale genevoise contemporaine. Il a par sa forme et son propos toutes les caractéristiques d'un inventaire. Il n'en a malheureusement pas encore le statut. Une mesure préalable serait la reconnaissance de cet ouvrage comme premier **inventaire de la période 1919-1975**.

Par ailleurs, la SAP est d'avis que le DAEL devrait procéder à **l'inscription à l'inventaire** de nombreux édifices figurant dans "L'architecture à Genève, 1919-1975", notamment de tous ceux qui n'ont pas encore subit de transformations importantes les altérant irréversiblement. Rappelons que l'inscription à l'inventaire, si elle autorise des modifications importantes des édifices (surélévation, changement de typologie ou d'affectation), les place sous le regard des commissions et permet la surveillance des travaux. Environ 500 objets sont actuellement à l'inventaire. Le bâti du XXeme siècle représentant de 70 à 80% de toute la substance bâtie, tous siècles confondus, il semble raisonnable d'ajouter quelques 200-300 objets à la liste.

De nombreux objets du XXeme siècle sont à l'échelle urbaine et leur intérêt découle de l'ensemble qu'ils constituent, parfois également avec des espaces publics. Le classement n'est probablement pas la mesure la plus adaptée à de tels objets. **Une loi de protection sur les ensembles**, s'inspirant de la loi Blondel, devrait également s'appliquer au bâti du XXeme siècle, en fait à tout patrimoine dont la cohérence d'ensemble est primordiale. Par ailleurs **le plan de site** avec les gradations de protection qu'il permet et l'intégration des espaces extérieurs semble l'instrument idéal pour des ensembles remarquables, dont pour exemple la Cité du Lignon.

En ce qui concerne **le classement**, la SAP estime qu'une telle mesure a le mérite de signaler publiquement l'intérêt d'un bâtiment et de faciliter la recherche de solutions favorisant la conservation du patrimoine lorsque son propriétaire a des projets dont il faut évaluer la pertinence. Cette mesure est mieux adaptée a un objet isolé qui a acquis un caractère remarquable. Le classement, au-delà de son aspect formel, devrait permettre de définir les règles d'interventions tout en distinguant leurs niveaux respectifs, quant il s'agit de réparation, de remplacement ou de substitution, de transformation et d'ajout à des parties d'ouvrage existantes. Le classement incite à la *hiérarchisation des types d'intervention* cités ci-avant. Seul un projet de restauration et de transformation peut l'établir en intégrant les contraintes. L'élaboration des différents degrés d'interventions, subordonnés aux objectifs de la conservation, permet de s'entendre sur la pérennité d'un ouvrage et garanti aussi par sa valeur d'usage.

2. Situation actuelle des mesures de protection pour les bâtiments du XXeme siècle

Les mesures de protection acquises sur le patrimoine du XXeme siècle sont à ce jour singulièrement insuffisantes. Par exemple, il apparaît que sur l'ensemble des objets protégés, les réalisations postérieures à la première guerre mondiale sont peu représentées : seuls six objets de cette période sont protégés par une mesure d'inventaire ou de classement. En comparaison avec la Ville de Zürich, qui a opté pour une politique de protection sur le patrimoine moderne dès 1999, en inscrivant à l'inventaire environ 140 objets d'après-guerre, le Canton de Genève accuse aujourd'hui un retard certain.

objets classés :

N.B. les numéros (no) indiqués ci-dessous correspondent à ceux du guide "*L'architecture à Genève, 1919-1975*"

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
-	Alhambra	cinéma, théâtre	Paul Perrin père	1918-1920	
23	La Rotonde	logements, commerce	M. Braillard	1928	
29	Immeuble Clarté	logements, commerce	Le Corbusier	1931	
135	Cinéma Mantattan	cinéma	M.-J. Saugey	1955	

objets en cours de procédure de classement :

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
134 172	Mont-Blanc Centre	bureaux, cinéma, commerce	M.-J. Saugey	1951	
47	Miremont-le-Crêt	logements	M.-J. Saugey	1954	
175	Bâtiment Tavaro	bureaux	G. Addor, D. Julliard	1956	
112	Patinoire des Vernets	équipement sportif	A. Cingria, J. Duret, F. Maurice	1958	

objets pour lesquels une mesure de classement a été demandée, puis retirée ou annulée :

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
-	Bio 72	cinéma	Paul Perrin fils	1928	
103	Central PTT	central téléphonique	A. Lozeron, M. Mozer	1960	démoli
121	Eurogas	station service, garage	L. Safier, H. Hossdorf	1966	

objets inscrits à l'inventaire :

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
69	Villa Ruf	résidence individuelle	F. Quétant	1929	
-	Pont de Vessy	ouvrage d'art	R. Maillart	1936	

3. Critères d'analyse

Chaque bâtiment ou chaque ouvrage d'art reconnus comportent des caractéristiques fortes que l'inventaire est chargé d'identifier. Le prononcé d'une mesure de protection, au-delà de son aspect formel, permet de poser les conditions de pérennité et le cadre d'évolution possible compte tenu de la substance que l'on veut conserver. La SAP retient les cinq critères suivants :

1	exemplarité	rareté, innovation, datation, caractère d'exception
2	intégrité	substance architecturale, matière et technique
3	intégration	notion d'ensemble, qualité urbaine
4	socioculturel	valeur d'usage
5	urgence	menace de démolition, perte de substance

Outre la conservation, la mise en valeur et la référence que constituent les édifices d'intérêt architectural, la "patrimonialisation", de manière générale, énonce également la notion de refus du gaspillage des ressources matérielles et humaines **(développement durable).** De ce point de vue la concordance avec les chartes de la restauration présente un intérêt stimulant. Il en va par exemple du principe de l'intervention minimum et de réversibilité qui implique une attitude économe des moyens mis en œuvre.

Enfin la SAP se réfère également aux travaux de **Docomomo-internationnal** (site internet : **www.docomomo.com**) pour qui la valeur intrinsèque (critères technique, social, esthétique) et la valeur relative (statut canonique, modèle, valeur de référence, précédent) sont l'ossature permettant d'appliquer des critères objectifs.

4. Trois niveaux de mesures pour sauvegarder le patrimoine contemporain

Nous pensons qu'il est judicieux de proposer des mesures complémentaires permettant de distinguer les appréciations ou les valeurs plutôt que de s'en tenir uniquement à une liste unique d'œuvres à classer. De plus certains de ces niveaux distinguent mieux la dimension des ouvrages isolés des ouvrages groupés (notion d'ensemble). Ces distinctions devraient permettre également une application plus adéquate de la LPMNS ou de toute autre mesure de protection du patrimoine bâti de la part de l'Etat.

L'identification des bâtiments ou des ensembles contemporains devant bénéficier de mesures de protection doit conduire à déterminer plusieurs niveaux de protection :

- *L'inventaire*, comme première mesure de protection du patrimoine bâti, soit les édifices dignes d'être protégés au sens de l'article 4 du chapitre II de la loi L4 05 (LPMNS),

- *Le plan de site,* établissant un plan d'ensemble dressant l'inventaire et les mesures de protection à l'échelle d'un ensemble, d'un lieu ou d'un quartier évalué à haute valeur architecturale, urbaine ou paysagère,

- *Le classement,* qui reconnaît la valeur patrimoniale d'un bâtiment à un stade plus élevé que l'inventaire (notion de monument) et dont la pérennité doit être assurée (article 10 de la LPMNS cité ci-dessus).

Par ailleurs, *l'adoption d'une loi générale sur les ensembles* ainsi que *le recensement d'ensembles représentatifs* devrait permettre d'étendre au patrimoine du XXeme siècles certains principes déjà connus en ce qui concerne les ensembles du XIXeme.

Sur la base de ces réflexions, le comité de la SAP propose une sélection d'édifices du patrimoine moderne et contemporain répertoriés selon les critères énoncés ci-dessus.

5. Plan de mesures proposées

a) L'inventaire de la période 1919-1975

Le statut d'inventaire de l'ouvrage "l'architecture à Genève 1919 –1975", publié par la Direction du patrimoine et des sites du DAEL en 1999, et la procédure d'inscription à l'inventaire d'une sélection d'objets répertoriés dans cet ouvrage est à activer. De plus, il y a lieu de se poser la question d'une extension de l'inventaire de cette période à de nombreuses œuvres non-retenues dans cette publication, qui présentent un intérêt selon les critères d'analyse précédemment cités.

b) Cinq plans de sites

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
1 - -	Cité jardin d'Aïre, Nouvel Aïre, coopérative	logements, centre commercial et jardin d'enfants	A. Höchel E. Martin Honegger frères	1920 1961	
6 7 40 42 141 142	Ensemble de Beaulieu, ensemble de Vermont Parc, Ecoles, églises	logements, écoles et églises	Honegger frères, Jenny Bordigoni, Gros, de Saussure (Beaudoin, Guyonnet)	1947 1950	Inclus dans liste DPS-DAEL : immeuble Graphis (142), temple de Montbrillant (141)
10 131 153 166	Ensemble résidentiel de Budé, Hôtel Intercontinental, Ecoles	logements, hôtel et écoles	Addor, Julliard, Bolliger, Honegger frères, Payot, Grosgurin	1958	Inclus dans liste DPS-DAEL : ensemble résidentiel de Budé (10)
11 - 204 207	Tours de Carouge fontaines, poste, artisanat, bibliothèque	logements, équipements	Archinard, Barro, Brera, Damay, Mégevand, Waltenspühl	1958	
15 - - -	Cité du Lignon, école, églises, centre commercial	logements, équipements	Addor, Julliard, Bolliger, Payot, Billaud père et fils	1963	

Les institutions internationales représentent un cas particulier. En l'état, la SAP souhaite signaler les édifices intéressants et demander que la sauvegarde d'objets ou de parties d'objets soit intégrée au programme des études en cours ou à accomplir. La première mesure préconisée, l'inscription à l'inventaire des principaux édifices de l'ouvrage publié par la Direction du patrimoine et des sites devrait placer de facto une partie de ces bâtiment sous surveillance : ancien bâtiment du BIT (169), le siège de l'ONU (170), l'OMPI (178), le Centre Oecuménique des Eglises, l'OMS (183), le centre international de conférence (190), le BIT (192).

c) Vingt bâtiments à classer

Les propositions contenues à cet égard dans le présent document de travail doivent faire l'objet d'une discussion avec le DAEL. Il ne faudrait toutefois pas que le même processus vécu au cours des années 1970 et 1980 ne se reproduise. En effet, à cette époque la SAP avait présenté régulièrement des listes de bâtiments à classer (datant principalement du XIXeme) et les autorités (ères des Conseillers d'Etat Vernet et Grobet) n'en firent pas l'usage que la SAP aurait pu espérer. C'est ainsi que dès le courant des années 1990, lassée, la SAP décida de largement faire usage de son droit de solliciter l'ouverture de procédures de classement, en particulier pour les domaines du XIXeme siècle, qu'elle estimait désormais grandement menacés. La SAP espère que la politique de protection du patrimoine du XXeme sera menée par le DAEL en premier lieu, et la réalisation de l'ouvrage déjà mentionné est la démonstration de son l'intérêt. Elle espère qu'une concertation sera possible et que des mesures pourront commencer à être mises en oeuvre au cours de cette législature. L'existence de listes et d'études, pouvant être publiées dans le journal Alerte, des revues d'architecture ou la presse genevoise, permettront de sensibiliser progressivement tous les milieux concernés. Elle permettra aussi à la SAP de guider ses propres interventions dans la mesure où son comité est de plus en plus sollicité et confronté à l'appréciation de différents bâtiments du XXeme qui font l'objet d'une requête d'autorisation de construire (transformation/rénovation) ou... de démolir.

no	*bâtiment*	*type, affectation*	*architecte*	*date*	*remarques*
3 21	Squares Monchoisy	logements	M. Braillard, L. Vial	1927	
109	Bain des Pâquis	équipement sportif	Service d'architecture de la Ville de Genève	1931	
26	Logements pour personnes âgées	logements	F. Metzger	1930	
30	Immeuble résidentiel route de Chêne	logements	A. Hoechel, H. Minner	1932	
-	Villa Vincent	résidence individuelle	Louis Vincent	1933	Liste inventaire DPS-DAEL
145 146 147 148	Eaux-Vives Rive Claparède Nations	kiosques	H.Rossire, P. Rittener Deberti, Archinard Quétant, Honegger	1930 1935 1944 1949	Liste inventaire DPS-DAEL, ainsi que kioskes place Sturm et Augustins
111	Salles de Gymnastique	équipement sportif	P. Waltenspühl	1951	
163	Institut de physique	école, bureaux	D. Honegger	1952	Liste inventaire DPS-DAEL
91	CERN	centre de recherche	P. et R. Steiger	1954	
151	Ecole de Geisendorf	école	G. Brera, P. Waltenspühl	1956	Liste inventaire DPS-DAEL
140	Temple de Châtelaine	église	A. et F. Gaillard	1958	Liste inventaire DPS-DAEL
63	Tours de Lancy	logements	J.-M. Lamunière	1961	Liste inventaire DPS-DAEL
154	Ecole francaise	école	G. Candilis, A. Bugna	1961	Liste inventaire DPS-DAEL
184	Siège de la FSP	bureaux	F. Maurice, J.-P. Dom	1962	
100	STEP Aïre	station d'épuration, bâtiment administratif et porteus	G. Brera	1964	Liste inventaire DPS-DAEL
168	UNI-Dufour	école, bureaux	W. Francesco, G. Pau, J. Vicari	1964	
183	Siège de l'OMS	bureaux	J. Tschumi P. Bonnard	1964	Liste inventaire DPS-DAEL
185	Helwett Packard	bureaux, industrie	J.-J. Oberson, D. Gampert, J. Hacin	1966	Liste inventaire DPS-DAEL
-	Sicli	bureaux, industrie	H. Isler ing, C. Hilberer	1969	
143	Eglise catholique de Perly	église	W. Francesco G. Paux J. Vicari	1970	

Société d'art public, décembre 2002

Groupe XXeme siècle:
Marcellin Barthassat, Christian Bischoff,
Isabelle Claden, Catherine Courtiau,
Béatrice Manzoni, Cécilia Maurice,
Max Oettli.